



Communiqué de presse – Vendredi 23 décembre 2016

Garantie Jeunes : 400 jeunes ont intégré le dispositif à Paris

Depuis le 14 mars 2016, 400 jeunes parisiens ont intégré le dispositif Garantie Jeunes. La Mission Locale de Paris répond ainsi aux objectifs qui lui ont été confiés par le ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en partenariat avec la Ville de Paris. Le 400^{ème} jeune à intégrer le dispositif Garantie Jeunes à Paris est arrivé ce lundi 19 décembre à la Mission Locale de Paris.

La Garantie Jeunes est un programme d'accompagnement intensif d'un an pour les 18-25 ans les plus éloignés de l'emploi, sous condition de ressources, et repose sur une immersion rapide en entreprise. Ce dispositif s'adresse aux jeunes parisiens en situation fragile. Parmi les 400 bénéficiaires du dispositif, la Mission Locale a accueilli 58 % de sans diplômés et 38% d'entre eux connaissent un risque de rupture d'hébergement imminent ou avéré.

À la demande du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, une attention particulière est portée aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour soutenir la Mission Locale, la Ville de Paris a mis à disposition gratuitement deux sites pour accueillir au mieux ces jeunes : le premier rue Auguste Perret dans le 13^{ème} arrondissement et le second rue Olivier De Serres dans le 15^{ème} arrondissement.

Un dispositif qui fonctionne !

73 % des jeunes ayant intégrés la Garantie Jeunes ont pu bénéficier d'une mise en situation professionnelle via des immersions en entreprises, des stages, de l'alternance ou par le décrochage d'un contrat de travail.

Un tiers des jeunes sont en situation avant même la fin de leur accompagnement renforcé d'un an grâce à l'action de la Mission Locale de Paris :

- 47 ont retrouvé un emploi ;
- 33 ont intégré une formation ;
- 16 ont décroché un contrat en alternance ;
- 8 sont actuellement stage ;
- Et 3 ont repris leur scolarité.

La Garantie Jeunes, dont le Gouvernement a décidé la généralisation à l'ensemble du territoire national à partir du 1^{er} janvier 2017, continuera à être déployée avec pour objectif sur le territoire parisien l'intégration de 1 000 jeunes en 2017. La Mission Locale de Paris, avec l'appui de la Ville de Paris et des services de l'État, continuera à renforcer les partenariats noués avec les entreprises, les agences d'intérim ou les structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre du dispositif (liste des partenaires déjà engagés en pièce jointe).

La Garantie Jeunes:

La Garantie Jeunes est un accompagnement intensif destiné à les insérer socialement et professionnellement, une aide financière mensuelle de 470,95 € est versée (dégressive). Pendant 12 mois, les jeunes alternent ateliers de mobilisation, séance de coaching et mises en situation professionnelle. Objectifs : préciser leur projet professionnel, acquérir les codes du monde du travail et développer leurs compétences pour au final décrocher un emploi. L'aide financière et l'accompagnement sont financés par l'État.

La Mission Locale de Paris :

Forte de ses 180 salariés et de ses 8 sites d'accueil répartis sur le territoire parisien, la Mission Locale de Paris reçoit, oriente et accompagne 20 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les missions locales sont des organismes chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des jeunes pour construire et réaliser un projet professionnel déterminé.

Contacts presse :

Mission Locale de Paris : Annabelle JANODET

01 44 85 68 14 / 06 60 90 81 52 / a.janodet@missionlocaledeparis.fr

Préfecture de Paris et d'Île-de-France : 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google+ : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Mairie de Paris : Marion FONTENY / 01 42 76 49 61 / presse@paris.fr